

Règlements et conditions

Bonjour chers parents !

Il nous fait plaisir d'accueillir vos enfants pour la période estivale 2019. Veuillez prendre quelques minutes de votre précieux temps pour connaître les règlements et conditions applicables à l'inscription du camp de jour.

Tout d'abord, les heures d'ouverture sont de 7h30 à 17h30, du lundi au jeudi et de 7h30 à 17h00 le vendredi. Il est primordial de respecter cet horaire puisque passé ces heures 5.00 \$ du 15 minutes vous sera chargé et payable immédiatement.

Tous les enfants doivent se présenter le matin avec : bouteille d'eau, crème solaire, costume de bain et serviette (tous ces objets doivent être identifiés au nom de l'enfant).

Pour les repas, prenez note qu'il sera possible d'utiliser un micro-onde.

Nous vous demandons de bien vouloir nous aviser par écrit si votre enfant doit quitter avant 17h30 ou s'il sort dîner à l'extérieur. Lorsque vous permettrez des déplacements, vous acceptez d'assumer l'entière responsabilité de ce qui peut arriver. Dès que votre enfant aura quitté le site du pavillon, la Municipalité se dégage de toutes responsabilités envers celui-ci.

Dans le but de pouvoir assurer une sécurité optimale ainsi que de ne jamais nuire au bon déroulement des activités prévues, veuillez prendre note qu'il est de votre devoir d'aviser vos jeunes non-inscrits au camp de jour qu'il est interdit de flâner ou de venir déranger leurs frères et sœurs sur le site.

Nous vous demandons de bien vouloir laisser à la maison tout matériel électronique tel que ipad, ipod, téléphone etc. La municipalité ne sera aucunement responsable s'il y avait bris, perte ou quoi que ce soit à ces objets puisqu'ils sont interdits. Il y aura une journée thématique où les jeunes pourront les apportés et vous en serez avisé.

Comme par les années passées un avis écrit sera remis à votre enfant s'il y avait un non-respect des règles établies par le camp de jour. Les responsables du camp de jour se réservent le droit d'expulser un enfant sans aucun préavis advenant un manquement majeur et ou récurrent à ces conditions ou à tout autre événement qui sera considéré comme inacceptable.

Nous acceptons encore cette année les petits de 5 ans qui ne vont pas à l'école présentement par contre notez qu'ils sont à l'essai pour 1 semaine. Ils doivent être capables de suivre le groupe.

Visitez le site Facebook de la Municipalité, certaines informations seront publiées au niveau des activités et sorties.

Merci de votre précieuse collaboration !

Au plaisir de vous rencontrer ainsi que de passer l'été avec vos enfants.☺

L'équipe du camp de jour



Tarification (inclus dans le prix pour l'achat d'un gilet obligatoire)

1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
210 \$	340 \$	420 \$
Revient à 26.25 \$/sem	Revient à 21.25\$/sem./enfant	Revient à 17.50 \$/sem./enfant

À remettre avant le
1^{er} mai 2019

au bureau municipal ou
à Mme Monique

Modalité de paiement

En 1 versement	Lors de l'inscription
En 2 versements	1 ^{er} paiement à l'inscription (1 ^{er} mai)
	2 ^e paiement (le 25 juin 2019)

Paiement en argent ou par chèque
à l'ordre de la
« **Municipalité de St-Rosaire** »